



Partage de la maison

Par Nehelia

Bonjour,

Je suis divorcée depuis bientôt 4 ans avec 4 enfants mineurs. Mon mari réclame aujourd'hui la vente de la maison pour partager les revenus pourtant c'est moi seule qui paye le crédit pour la maison depuis 3 années. Il n'a pas non plus versé la pension que le tribunal lui réclame depuis le divorce (60000 au total aujourd'hui).

Le problème est que la maison est en nos nom à tous les deux et il veut récupérer sa part.

Je me tue à payer les mensualités du crédits ainsi que l' école, l' alimentation des enfants depuis des années. De plus j'ai fait toute seule m plusieurs travaux à la maison qui ont augmenté sa valeur et je trouve cela injuste.

Que me conseillez vous de faire ? J'ai besoin d'aide s'il vous plaît. Ce serait compliqué pour moi et pour les enfants de déménager, on vit ici depuis des années et ils ont leur collège, leurs amis, leurs repères...

Je vous remercie par avance.

Par AGeorges

Nehelia,

Vous avez déjà posé la question hier, et il y a eu une réponse.

Par Mona67

Bonjour Nehelia Malgre que la maison soit au nom des 2 En principe vous seule avez tout assumé ,et je pense que vous aviez gardé tous les justificatifs ,et preuves de vos créances . Votre X mari ne peut pas vous obliger à vendre votre bien , et de surcroît il ne payait plus la pension .Allez de l'avant ,contacter votre assurance (mutuelle) vous devez avoir La défense juridique incluse dans la multirisque de votre maison qui prend en charge les honoraires avocats etc Vous être absolument dans votre droit pour vous opposer à la vente .

Par Mona67

Bonjour Nehelia Malgre que la maison soit au nom des 2 En principe vous seule avez tout assumé ,et je pense que vous aviez gardé tous les justificatifs ,et preuves de vos créances . Votre X mari ne peut pas vous obliger à vendre votre bien , et de surcroît il ne payait plus la pension .Allez de l'avant ,contacter votre assurance (mutuelle) vous devez avoir La défense juridique incluse dans la multirisque de votre maison qui prend en charge les honoraires avocats etc Vous être absolument dans votre droit pour vous opposer à la vente .

Par AGeorges

Bonsoir Nehelia,

Le formulaire Cerfa n°11530*04 permet de saisir le juge aux affaires familiales (JAF), sans passer par un avocat.

Il y a eu attribution du domicile à la maman, c'est donc ce qui empêche le père de vendre. Le JAF va obliger votre ex à respecter son ordonnance. Pas besoin d'assistance juridique ni même d'avocat, même gratuit.

Regarder l'autre instance du même sujet que vous aviez ouverte.